

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 12/031/2007 (Public)

Bulletin n° : 176

ÉFAI

14 septembre 2007

Égypte. La liberté d'expression attaquée

Les peines prononcées le 13 septembre par un tribunal égyptien à l'encontre de quatre rédacteurs en chef s'inscrivent dans le cadre d'une campagne concertée des autorités visant à étouffer toute critique ; elles soulignent la nécessité de réviser de toute urgence la loi controversée sur la presse, a déclaré Amnesty International ce vendredi 14 septembre.

Ibrahim Eissa, rédacteur en chef du quotidien *Al Dostour*, Waeel al Abrashy, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Sawt al Umma*, Adel Hammouda, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Al Fajr* et Abdel Halim Qandil, ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Al Karama* ont été condamnés à un an d'emprisonnement et à une amende de 20 000 livres égyptiennes (environ 3 000 euros) chacun. Ils ont été reconnus coupables de « *publication de fausses informations susceptibles de troubler l'ordre public* ». Ils ont été remis en liberté sous caution en attendant que soit statué sur leur appel.

Tous quatre ont été condamnés au titre de l'article 188 du Code pénal égyptien qui prévoit une peine d'un an d'emprisonnement maximum et une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 livres égyptiennes pour quiconque « *publie dans une intention malveillante de fausses nouvelles, déclarations ou rumeurs susceptibles de troubler l'ordre public* ».

Le procès des quatre rédacteurs en chef, auquel Amnesty International a assisté à titre d'observateur lors de la session d'avril 2007, s'inscrit dans le cadre d'une politique d'attaques continues contre la presse libre en Égypte. Ibrahim Eissa comparaitra le 1^{er} octobre 2007 pour avoir diffusé des rumeurs faisant état d'une dégradation de la santé du président Moubarak, âgé de soixante dix-neuf ans.

En juillet 2006, le Parlement a adopté une loi controversée réduisant la liberté d'expression de la presse. Certains délits de presse, comme l'insulte envers des agents de l'État, demeurent punis d'une peine d'emprisonnement. Des journaux indépendants et d'opposition avaient suspendu leur parution pendant une journée pour protester contre la nouvelle loi, et des centaines de personnes travaillant pour les médias avaient manifesté devant l'Assemblée nationale.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>